



SAUVER UNE VIE : TOUS CONCERNES

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise que les ERP de catégorie 5 sont soumis à l'obligation de détenir un Défibrillateur Automatisé Externe à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'Equipe municipale de Lecques a décidé d'anticiper cette obligation et a doté la commune d'un défibrillateur semi-automatique (si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil).

**Vous le retrouverez sur la façade de la mairie,
à droite de l'entrée de la bibliothèque municipale.**

Afin que cet appareil puisse être utilisé par tous, **une formation sur site sera donnée aux 8 premiers inscrits le Mardi 02 Février de 11h à 12h.**

D'autres sessions seront programmées dans un second temps.

VENEZ Y PARTICIPER !!

(sur inscription en mairie au 04.66.80.11.83)



SAUVER UNE VIE : TOUS CONCERNES

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise que les ERP de catégorie 5 sont soumis à l'obligation de détenir un Défibrillateur Automatisé Externe à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'Equipe municipale de Lecques a décidé d'anticiper cette obligation et a doté la commune d'un défibrillateur semi-automatique (si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil).

**Vous le retrouverez sur la façade de la mairie,
à droite de l'entrée de la bibliothèque municipale.**

Afin que cet appareil puisse être utilisé par tous, **une formation sur site sera donnée aux 8 premiers inscrits le Mardi 02 Février de 11h à 12h.**

D'autres sessions seront programmées dans un second temps.

VENEZ Y PARTICIPER !!

(sur inscription en mairie au 04.66.80.11.83)